

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 18 décembre 2014

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présents : Madame la Mairesse, Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier et Johanne Dubé, Messieurs les conseillers Éric Lavoie, Benoit Fraser et Jacques Lavoie.

Absent : Monsieur le conseiller Christian Dionne.

280.12.14

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014 soit accepté tel que présenté.

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 286
PORTANT SUR LA GESTION DES LOCAUX DU CENTRE MUNICIPAL**

Avis de motion est par la présente donné par Johanne Dubé qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 286 portant sur la gestion des espaces du centre Municipal sera adopté.

Johanne Dubé, conseillère

281.12.14

**AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT AU COMPTE
OPÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme possède une marge de crédit au montant de cinq cent mille dollars (500 000,00 \$) à son compte opérations à la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière;

ATTENDU QUE suite au refinancement majeur de décembre 2013 qui regroupe plusieurs prêts, les paiements à effectuer en décembre et janvier sont devenus beaucoup plus importants;

ATTENDU QUE les premiers versements de taxes sont prévus pour le début du mois de mars 2015;

ATTENDU QUE nous sommes toujours dans l'attente du dernier versement effectué pour le programme sur la taxe sur l'essence (TECQ);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à faire parvenir une demande d'augmentation de la marge de crédit de la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la caisse populaire Desjardins de l'Anse de La Pocatière de cinq cent milles (500 000,00 \$) à sept cent cinquante mille dollars (750 000,00 \$) et que la marge demeure aux fins d'assumer les charges d'opérations de la Municipalité de Saint-Pacôme. Les signataires de cette demande seront la mairesse, Nathalie Lévesque et le directeur général, Bernard Déraps.

282.12.14

RÉMUNÉRATION 2015 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Note : Cette résolution abroge la résolution 269.12.14, adoptée le 02 décembre dernier.

ATTENDU QU'il a été convenu lors de l'adoption de la résolution numéro 051.03.11 le 1^{er} mars 2011, que le rattrapage salarial par rapport à la moyenne provinciale s'effectue sur une période de 5 ans pour les employés municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme se retrouve dans une situation financière telle qu'elle ne peut se permettre d'offrir une augmentation de salaires à ses employés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que les augmentations salariales pour les employés de la Municipalité de Saint-Pacôme au 1^{er} janvier 2015 soient les suivantes :

	Rattrapage salarial	Augmentation annuelle	Total
Directeur général	0,000 %	0,00 %	0,000 %
Adjointe administrative	3,014 %	0,00 %	3,014 %
Directeur des travaux publics	0,000%	0,00 %	0,000 %
Journaliers saisonniers	0,000%	0,00 %	0,000 %
Journalier opérateur #1	2,972 %	0,00 %	2,972%
Journalier opérateur #2	3,870 %	0,00 %	3,870 %
Agente de développement	0,000 %	0,00 %	0,000 %
Employés temps partiel	0,000 %	0,00 %	0,000 %

283.12.14

DÉSIGNATION DES INSPECTEURS EN ENVIRONNEMENT ET EN BÂTIMENT POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE chaque année, les municipalités doivent adopter une résolution désignant les inspecteurs en environnement et en bâtiment pour leur territoire ;

ATTENDU QUE chacun des inspecteurs et inspecteurs suppléants ont un territoire respectif dans la MRC de Kamouraska ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Hélène Lévesque à titre d'inspecteur attitré et de nommer Messieurs Gilles Plourde et Donald Guy à titre d'inspecteurs suppléants pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une vingtaine de citoyens assistent à l'assemblée et quelques questions sont posées. La mairesse Mme Nathalie Lévesque y répond.

284.12.14

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21 heures.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Bernard Déraps
Directeur général